

ARTICLE 3

Objectifs

Les objectifs du programme consistent à :

- 1) promouvoir une entente plus étroite entre les peuples du Canada et de la Communauté européenne, y compris une connaissance plus large de leurs langues, de leurs cultures et de leurs institutions ;
- 2) améliorer la qualité du développement des ressources humaines, tant au Canada que dans la Communauté européenne, y compris l'acquisition des compétences nécessaires pour relever les défis d'une économie globale fondée sur les connaissances ;
- 3) encourager, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation, un ensemble d'activités de coopération novatrices et viables, centrées sur l'étudiant et ayant un effet durable, entre les différentes régions au Canada et de la Communauté européenne ;
- 4) améliorer la qualité de la mobilité transatlantique des étudiants en favorisant la transparence, la reconnaissance mutuelle des qualifications et des périodes d'étude et de formation et, le cas échéant, la transférabilité des crédits académiques ;
- 5) encourager l'échange de compétences en apprentissage électronique, en enseignement ouvert et en enseignement à distance et leur utilisation efficace par les consortiums de projets afin d'étendre les répercussions du programme ;
- 6) constituer ou renforcer des partenariats parmi les institutions d'enseignement supérieur et établissements de formation, les associations professionnelles, les autorités publiques, le secteur privé et les autres associations, selon ce qui est approprié, tant au Canada que dans la Communauté européenne;